

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BOZOULS**

N° 61 L'an deux mille vingt-six
 Le vingt-deux juillet
 Le Conseil Municipal de la Commune de Bozouls
 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
 en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de
 Monsieur Jean-Luc CALMELLY

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 23

Présents : Mmes BOYER, CABROLIER, CASTELBOU, DELLUS, FARRENQ,
 GALAN, HYGONENQ, KLEIN-TOURRETTE, LEMARCHAND
 MM. BERTRAND, BOQUIER, CALMELLY, COSTES,
 FOULQUIER, MEZY, RAMES, SYCH

Pouvoirs : Benoît BARRAL a donné pouvoir à Jean-Luc CALMELLY
 Jean-Paul BARRILLIO a donné pouvoir à Christine CASTELBOU
 Yves COMBET a donné pouvoir à Jean-Louis RAMES
 Marie CANCÉ a donné pouvoir à Marie-Aimée LEMARCHAND
 Annick GAUTHIER a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE
 Sandra JACQUESON a donné pouvoir à Maryline GALAN

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Monsieur Hans BERTRAND ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 JUIN 2026

Le projet de procès-verbal de la réunion du 29 juin 2026 a été adressé à chaque conseiller municipal.

Il est soumis à l'adoption du conseil.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 29 juin 2026.

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié le 23/07/2026

Et affiché le 23/07/2026

Pour copie conforme,

Le Maire,

J.L. CALMELLY



Délais et voies de recours : « la présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télerecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> »